



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal lors de la séance du 11 mai 2026, a été approuvé le 23 juin 2026 par la ministre des Affaires municipales. L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

- **Règlement (2026)-241** décrétant un emprunt et une dépense de 1 100 000 \$ pour l'achat et des travaux d'installation de membranes filtrantes pour l'usine du lac Tremblant

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal lors de la séance du 13 avril 2026, est entré en vigueur le 23 juin 2026, date de la délivrance du certificat de conformité émis à la suite de son approbation par le conseil de la MRC des Laurentides :

- **Règlement (2026)-102-84** modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la mixité obligatoire sur la rue Léonard

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.
Donné à Mont-Tremblant, ce 8 juillet 2026.

Claudine Fréchette
Greffière